

Conservatoire national  
de Musique, d'Art Dra-  
matique et de Danse



Commission de Patronage et de Surveillance

Réunion du 5 octobre 1965

Procès - Verbal

Etaient présents :

M. le Bâtonnier Jean Lévy, adjoint au Maire, Président.  
Mmes Coïba - Roos  
MM. Bottin - Cau - Lefebvre - Pellemeule - Vermaere - Deletombe

Excusé :

Maître Rohart

Assistaient également à la séance :

M. Lannoy, Directeur du Conservatoire  
M. Ledoux, Secrétaire

Le Président ouvre la séance à 15 heures 30, et souhaite la bienvenue à Mme Roos, nouveau membre désigné en remplacement de M. Lecomte décédé.

La Commission ainsi installée décide de passer immédiatement à l'examen de l'ordre du jour.

I - Promotion du Conservatoire de Lille en Conservatoire régional d'Etat

M. le Directeur fait l'exposé du Plan Ministériel qui prévoit la création de 21 conservatoires régionaux d'Etat, celui de Lille figurant parmi les 5 premiers dans la promotion de 1966 avec Rouen, Toulouse, Metz et Lyon.

Cet événement, marquant dans les annales de l'établissement, aura pour conséquence la prise en charge de 51 % des traitements du directeur et de 22 professeurs par l'Etat, cette décision résultant de la création du Baccalauréat musical et d'un internat à l'usage des élèves domiciliés à l'étranger.

Cette évolution dans la vocation du Conservatoire entraînera inévitablement un surcroît de travail dont le personnel administratif supportera tout le poids.

M. le Directeur demande, en contrepartie, qu'un commis soit affecté au secrétariat, lequel ne dispose actuellement que d'un auxiliaire de bureau.

De même, en ce qui concerne le travail que les nouveaux rapports et les nouvelles tâches inhérents à cette promotion vont amener avec

.../...



d'autres administrations et l'Enseignement supérieur en particulier, une requête sera présentée à M. le Recteur Debeyre par l'entremise de M. Treffel, Inspecteur d'Académie, en vue d'obtenir l'affectation d'un membre de l'Education nationale au Conservatoire.

La Commission approuve ces propositions et M. le Bâtonnier appuiera éventuellement les démarches entreprises.

## 2 - Orgue - Travaux à effectuer d'urgence

M. le Directeur signale le mauvais état de l'orgue et la nécessité absolue de faire effectuer les réparations indispensables sous le bénéfice de la garantie décennale stipulée dans les clauses du marché.

M. Cau, intervenant dans le même sens, fait la récapitulation des travaux importants à exécuter d'urgence, notamment en ce qui concerne la tuyauterie, car il est à craindre que les détériorations s'aggravent rapidement.

M. le Bâtonnier propose finalement qu'une lettre soit adressée au fournisseur, lui enjoignant de procéder à la remise en état, conformément à la clause de garantie.

En cas de refus le dossier serait transmis au service du contentieux.

## 3 - Concours de professeurs : hautbois, basson, écriture

La Commission donne son accord complet aux suggestions présentées par M. le Directeur et conformes à l'autorisation donnée par M. l'Inspecteur général du ministère des Affaires culturelles, concernant les "déplacements" des professeurs intérimaires actuels de hautbois et de basson, respectivement de Valenciennes et de Roubaix vers Lille avec l'assentiment des directeurs et des maires de ces localités; les intéressés ont en effet été nommés par Concours national présidé par un inspecteur de la Direction générale des Arts et des Lettres.

Quant au professeur d'écriture (harmonie, contrepoint et fugue), il serait désigné par voie de Concours national.

## 4 - Questions diverses

a) à la demande de M. le Directeur, la Commission décide l'attribution d'un prix d'Excellence aux élèves de la classe de musique de chambre; toutefois elle adopte un voeu de M. Pellemeule, précisant que les lauréats devront avoir reçu au préalable un 1er Prix d'instrument.

b) M. le Directeur souhaite qu'un cours d'histoire du théâtre soit donné comme par le passé; à cet effet, il propose la candidature de M. Fernand Vincent, ex-professeur de diction et d'art dramatique (bac A et philo, certificat de licence de littérature, réalisateur à la Radio et à la Télévision française), qui présente toutes garanties de compétence et d'autorité pour permettre la réouverture de cette classe. La Commission approuve cette proposition.

.../...



c) Enfin, M. le Directeur met la Commission au courant d'un projet actuellement en cours et prévoyant la rencontre de 15 élèves du Conservatoire de Lille avec 15 jeunes allemands de Stuttgart, dans un château en Allemagne.

M. le Bâtonnier déclare que les frais de voyage seront supportés par l'Administration municipale, le principe d'un crédit réservé pour ce genre de manifestations culturelles ayant été voté précédemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.

Le Directeur du Conservatoire

R. Lannoy

Le Secrétaire

R. Ledoux

Vu : l'Adjoint délégué aux Affaires culturelles

Président de la Commission

J. Lévy





Les membres de la commission de Patronage et de Surveillance se sont réunis, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean Lévy, adjoint au Maire, délégué aux affaires culturelles, le samedi 26 avril 1969 à 10 h 15 au Conservatoire, salle de la Bibliothèque.

Etaient présents :

M. le Bâtonnier Rohart  
M. Cau  
Mme Coïba

Etaient excusés :

Mme Roos  
M. Deletombe  
M. Vermaere

Etaient absents :

M. Pellemeulle  
M. Lefebvre  
M. Bottin

Assistaient également à la réunion :

M. Robert Lannoy, Directeur du Conservatoire  
Mlle J. Picard, Secrétaire

MM. Dhaene  
Conord, représentants des professeurs

MM. Montuelle  
Crapet, représentants de parents d'élèves.

M. le Bâtonnier Jean Lévy, salue les représentants des professeurs et des parents d'élèves, et exprime sa satisfaction de les voir participer aux travaux de la commission.

M. Conord remercie les membres de la commission de l'accueil qui lui est réservé, ainsi qu'à son collègue M. Dhaene.

Le Président passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

I - REGIONALISATION DU CONSERVATOIRE -

M. Lannoy fait remarquer que dans le projet initial, du plan de réforme et de développement de l'Enseignement musical, conçu par le Ministère des affaires culturelles, le conservatoire de Lille figurait parmi les cinq conservatoires qui devaient recevoir une promotion en 1966. Or, en 1969, les conservatoires tels que Lyon, Rouen, Reims, Toulouse, Besançon, Rennes, Le Mans, Dijon, Grenoble sont régionalisés à l'exception de Lille. M. Lannoy mentionne que dans la région du Nord - outre le conservatoire de Lille qui est de loin le plus important, tant par la qualité de l'enseignement dispensé que par le nombre sans cesse croissant des élèves - il existe six autres conservatoires qui se chevauchent les uns les autres. Il indique, par ailleurs, que M. Landowski ne semble pas vouloir reconnaître la suprématie du conservatoire de Lille.



La Commission s'étonne que le Conservatoire de Lille ne soit pas encore régionalisé et demande à l'Administration municipale de vouloir bien insister auprès du Ministère pour que ce projet soit enfin pris en considération et réalisé.

## II - DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT A HORAIRES AMENAGES -

M. Lannoy déclare que l'expérience tentée pendant l'année 1968-1969 a été concluante, la classe de 6ème ayant fonctionné à la satisfaction de tout le monde. Il demande l'approbation de la commission pour l'ouverture d'une classe de 5ème en septembre 1969. Avis favorable.

## III - INSUFFISANCE DES LOCAUX -

M. Lannoy informe la Commission qu'un cri d'alarme avait été lancé à M. Jacque-Dupont, Inspecteur Principal au Ministère des Affaires Culturelles ainsi qu'à M. Bacquart, Directeur Administratif de la 4ème direction par lettre du 27 novembre, dont il donne lecture.

M. le Bâtonnier J. Lévy, préoccupé par la question, apporte des éléments intéressants, notamment en ce qui concerne un projet d'élargissement du Conservatoire par la suppression des locaux scolaires avoisinants. L'Administration municipale, ajoute-t-il à l'intention de créer un groupe scolaire et de libérer les écoles mitoyennes.

M. Jourdain, Architecte en Chef des bâtiments de France a procédé à une étude sur la demande de Me Lévy qui donne connaissance des hypothèses présentées :

- 1°) Construction d'un nouveau conservatoire;
- 2°) Extension du conservatoire actuel;
- 3°) Recherche de solutions provisoires.

M. le Bâtonnier considère que la 2ème solution serait souhaitable. Dans l'immédiat, des solutions provisoires seront envisagées.

En effet, l'administration municipale a acheté un certain nombre d'immeubles de l'ilôt Comtesse, appartenant au C.H.R.; or les immeubles n° 10-12-14 rue de la Monnaie, une grande salle du 27 place Louise de Bettignies de même que l'ancien cinéma sis, place Louise de Bettignies pourraient être occupés, par le conservatoire en attendant son agrandissement. Dans l'avenir, une salle de conférences et concerts de 700 places pourrait être construite dans l'ilôt Comtesse et pourrait être utilisée occasionnellement par le conservatoire. La commission approuve à l'unanimité ces propositions.

M. le Directeur informe la Commission d'autre part que M. Rancurel, Inspecteur d'Académie, souhaiterait qu'on fasse une école primaire comportant un enseignement musical dispensé par le conservatoire. M. l'Inspecteur va faire étudier un plan de dégagement de l'école Jenner, dès 1970, afin d'y implanter cet enseignement à horaires aménagés.

## IV - OBTENTION DE 16 HEURES DE COURS -

M. le Bâtonnier informe la commission d'une requête présentée par l'association des professeurs, tendant à obtenir 16 heures de cours hebdomadaires.

M. Montuelle, en sa qualité de représentant des parents d'élèves, déclare, que son association est très favorable à l'obtention de 16 heures de cours hebdomadaires aux professeurs du conservatoire et insiste, ainsi, que M. Crapet, membre du bureau, pour qu'il y ait une augmentation des horaires de cours et de postes de professeurs. Ces derniers estiment en effet, que le temps consacré par le professeur d'instrument à chaque élève est nettement insuffisant, exemple : piano 12 heures pour 28 élèves.

.../...



MM. Conord et Dhaene soulignent que les professeurs sont débordés et qu'il y a engorgement.

M. Cau attire l'attention sur les classes de pédagogie, d'orgue et d'harmonie, qui sont surchargées. Il avait, d'ailleurs, alerté auparavant, le Directeur du conservatoire par lettre du 14 mars 1969.

M. le Directeur souligne que Mme Patier, professeur de pédagogie demande un dédoublement de poste. En ce qui concerne les classes de piano, un poste supplémentaire de professeur serait souhaitable, car une épreuve pianistique est imposée dans les concours du C.A.E.M.

M. Conord insiste sur l'urgence d'une amélioration de cette situation et demande que l'obtention des 16 heures soit appliquée dès la rentrée scolaire.

M. le Président déclare qu'il appuiera chaleureusement cette demande et la commission approuve à l'unanimité cette proposition.

M. Conord fait remarquer aux membres de la commission que, de plus, la création de l'orchestre de chambre, a provoqué un engouement pour le conservatoire. A cet effet, M. Montuelle remercie les personnes qui ont contribué à la création de l'orchestre de chambre; M. Lannoy rappelle que M. le Bâtonnier et M. Frison, adjoints au Maire ont apporté un appui précieux pour cette réalisation.

M. le Président se déclare en effet attaché au développement de la culture sous toutes ses formes.

#### V - RECRUTEMENT DE PROFESSEURS -

M. Lannoy souhaite qu'en cas d'augmentation d'heures de cours, les postes de professeurs de chant, d'harmonie et de violon qui vont être mis prochainement au concours, puissent bénéficier de cet avantage. Avis favorable de la commission.

#### VI - DEMANDE PRESENTÉE PAR M. VANDERDONCKT DIRECTEUR DES THEATRES MUNICIPAUX CONCERNANT LA CLASSE DE CHOEURS -

M. Lannoy précise que la classe de chœurs a été constituée, à l'origine, pour permettre de donner des auditions avec l'ancien orchestre symphonique et que cette discipline n'est pas reconnue par le Ministère des affaires culturelles. C'est donc un chargé de cours et non un professeur qui assure cet enseignement. Ce cours accueille, actuellement, des choristes de l'Opéra ayant besoin de travailler un solfège spécialisé. Dans ce but, le chargé de cours sollicite 2 heures supplémentaires. Après certaines réserves émises par quelques commissaires, la commission émet un avis favorable.

#### VII - QUESTIONS DIVERSES -

##### 1°) Liste de matériel à acquérir sur subvention de 1969.

M. Lannoy donne lecture de la liste du matériel à acquérir. M. Cau demande que l'achat d'un petit orgue figure sur la liste en 3ème position. Avis favorable de la commission.

##### 2°) Représentation des élèves.

M. le Directeur fait part d'une demande concernant la représentation d'élèves au sein de la commission et dans les jurys de concours.

.../...



Après un échange de vues, la commission émet un avis défavorable à cette demande; toutefois, sur la proposition de M. Montuelle, elle n'est pas opposée à ce que soit invité, à titre consultatif, un représentant de l'Association des élèves mais dans des cas exceptionnels et pour les seules questions qui pourraient intéresser directement cette association.

3°) Candidatures au poste d'accompagnateur de la classe de chant et d'art lyrique de Mme Sabattier.

Les demandes de candidatures de M. Charlier et Mlle Morel sont présentées aux Commissaires.

M. Cau fait remarquer qu'il s'agit d'un intérim puisque la titulaire de ce poste est en disponibilité, actuellement, pour raisons familiales.

M. le Président invite M. Lannoy à demander à l'intéressée quelles seront ses intentions à l'expiration de son congé.

Après examen, M. Lannoy déclare, que compte tenu de ses capacités et de son âge, la requête de M. Charlier, concernant l'intérim pourrait être éventuellement retenue et sa nomination proposée, en attendant l'ouverture d'un concours.

La commission, à l'unanimité, se rallie à cette proposition.

4°) Cas de Breyne Pascal, élève de la classe d'art dramatique.

M. Lannoy expose la situation de cet élève qui, par suite de son absence pour maladie, n'a pas été admis à suivre une 3ème année n'ayant pas obtenu de récompense en 2ème année. (voir règlement du conservatoire).

Compte tenu de son état de santé précaire lors de l'examen, la commission est favorable à la réintégration de cet élève dans la classe d'art dramatique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

le Directeur,

R. Lannoy.

la Secrétaire,

J. Picard.

Vu :

l'Adjoint délégué aux affaires culturelles,  
Président de la commission,

Le Bâtonnier Jean Lévy.



COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

REUNION DU 15 NOVEMBRE 1969



Les membres de la commission de patronage et de surveillance se sont réunis sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean Lévy, Adjoint au Maire, délégué aux affaires culturelles, le samedi 15 novembre 1969 au Conservatoire, salle de la bibliothèque.

Etaient présents :

Mme Roos  
M. Bottin  
M. Vermaere

Etaient excusés :

Mme Coïba  
M. Rohart  
M. Cau  
M. Deletombe  
M. Lefebvre

Etait absent :

M. Pellemeule

Assistaient également à la réunion :

M. Robert Lannoy, Directeur du Conservatoire  
Mlle Picard, Secrétaire

MM. Conord  
Dhaene, représentants des professeurs

MM. Montuelle  
Crapet, représentants des parents d'élèves

-----  
La séance est ouverte à 10 h 45.

M. le Bâtonnier Jean Lévy informe tout d'abord la commission que l'administration municipale a l'intention de demander, avec le concours du ministère des affaires culturelles, la création d'un conservatoire régional. M. le Président va se rendre à Paris, pour rencontrer M. Landowski, Inspecteur Général de la musique dès le début de l'année prochaine, afin de plaider cette cause.

M. le Président passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

I - ATTRIBUTION DE LOCAUX ANNEXES -

En attendant que le Conservatoire soit agrandi, par l'utilisation et la transformation des écoles voisines en un immeuble moderne - projet qui va nécessiter encore quelques années -; dans l'immédiat est prévu l'aménagement de l'immeuble Comtesse car, précise, M. le Président, l'administration municipale va acheter toutes les maisons qui entourent l'Hospice Comtesse, et notamment l'immeuble Dubrulle dont l'aménagement pourrait être fait très rapidement. Le cinéma Capri pourrait être utilisé également, pour le cours d'art dramatique et ceci, afin de décongestionner le conservatoire.

.../...



II - NOMINATION DE NOUVEAUX PROFESSEURS -

M. Lannoy donne quelques explications au sujet des concours ayant eu lieu à Paris en octobre et novembre 1969. Pour le chant, ajoute-t-il, il y a 3 candidats retenus sur 28 pour un poste vacant (poste du conservatoire de Lille). Pour le violon, il n'y a que 5 candidats retenus sur 24, alors qu'il y a 12 postes vacants. Les candidats retenus ont choisi les postes les plus intéressants; exemple: le 1er nommé a pris Versailles; le 2ème Rouen en raison du poste supplémentaire à l'orchestre de Chambre régional.

La commission déplore vivement cette situation qui laisse le poste titulaire de professeur de violon vacant et compte tenu que le concours n'a pas permis de recruter un professeur, demande de trouver un intérimaire.

M. Lannoy fait part d'une éventuelle proposition concernant M. Pasquier, du célèbre trio Pasquier, violoniste chevronné. Il semblerait qu'il accepterait ce poste, à condition, toutefois de lui rembourser ses frais de déplacement. M. le Directeur ajoute que cette solution serait possible en payant ses frais sous forme d'heures de cours, solution adoptée au Conservatoire de St Omer.

M. le Président invite en premier lieu M. Lannoy à se mettre en rapport avec M. Pasquier pour lui demander ses intentions.

La commission propose de retenir la suggestion de M. le Directeur au cas où l'intéressé accepterait cette proposition.

III - OBTENTION DE 16 HEURES DE COURS -

M. le Directeur donne lecture de l'extrait du procès-verbal de la commission des finances du 13 octobre 1969.

M. le Bâtonnier Jean Lévy souligne que c'est sur ses instances, et compte tenu de l'attitude très favorable de M. l'Adjoint aux finances, envers le conservatoire, - étant donné la dépense importante (300.000 F.) par an que supporterait la Ville - que satisfaction partielle pourrait être donnée, c'est-à-dire proposition de n'accorder 16 heures de cours qu'aux disciplines pour lesquelles ce nouvel horaire s'avère indispensable.

M. le Président recommande de répondre au questionnaire et de préparer un rapport avec le concours de l'association des professeurs.

M. le Président demande à M. le Directeur de faire ses propositions, le plus rapidement possible. La commission à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition. Quinze disciplines devraient, en priorité, bénéficier des 16 heures de cours.

IV - ENSEIGNEMENT A MI-TEMPS. FONCTIONNEMENT DES CLASSES DE 6ème et 5ème

M. le Directeur attire l'attention de la commission sur les difficultés de fonctionnement des classes de 6ème et 5ème, cet état de choses motive également la demande d'obtention de 16 heures de cours: si 15 professeurs de classes instrumentales obtenaient ce nombre d'heures de cours, les cours d'enseignement des 6ème et 5ème seraient confiés, d'office.



M. Crapet prend la parole en disant que des questions sont posées par les parents au sujet de l'enseignement à mi-temps à l'Association des Parents d'Elèves et que ces questions seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de décembre prochain. M. Crapet ajoute que l'Association ne veut pas inciter les parents à mettre les enfants dans les classes à mi-temps, si elle n'est pas certaine de son efficacité.

M. Lannoy répond que ce problème est subordonné à l'obtention des 16 heures. En ce qui concerne le solfège, s'il était possible d'obtenir 4 heures supplémentaires pour un professeur de solfège, ces heures seraient consacrées à l'enseignement des élèves à mi-temps.

M. le Directeur termine en précisant que les deux questions les plus importantes sont, par ordre d'urgence :

- en premier point : obtention des 16 heures;
- en deuxième point : régionalisation du conservatoire.

M. le Président rappelle à nouveau qu'il ira voir M. Landowski, à cet effet, dès le début de l'année prochaine. M. Montuelle, prend la parole en soulignant que cette seconde question est la plus urgente. Le Conseil Général, pourrait également si le Conservatoire était régionalisé, prêter son concours financier.

La séance est levée à 11 heures.

Le Directeur du Conservatoire,

R. Lannoy.

La Secrétaire,

J. Picard.

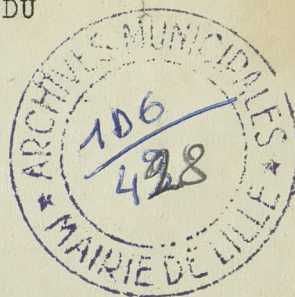
Vu :

l'adjoint délégué aux affaires culturelles,  
Président de la commission,

J. Lévy.



COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
REUNION DU 23 AVRIL 1970



Les membres de la commission de patronage et de surveillance se sont réunis, sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean Lévy, Adjoint au Maire, délégué aux affaires culturelles, le mardi 23 avril 1970, à 11 heures, au conservatoire, dans le cabinet du Directeur.

Etaient présents :

M. Bottin  
M. Cau  
Mme Cofba  
Mme Roos  
M. Rohart  
M. Vermaere

Etait excusé :

M. Deletombe

Etait absent :

M. Pellemeulle

Assistaient également à la réunion :

M. Robert Lannoy, Directeur du Conservatoire  
Mlle J. Picard, Secrétaire.

MM. Conord  
Dhaene, représentants des professeurs

MM. Montuelle  
Crapet, représentants des parents d'élèves.

Avant de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Bâtonnier Jean Lévy porte à la connaissance des membres de la commission qu'il a effectué un déplacement à Paris, en compagnie de M. le Maire, au Ministère des affaires culturelles.

M. le Ministre Michelet étant souffrant, les représentants de la municipalité ont été reçus par son directeur de cabinet.

M. le Président informe les commissaires des questions traitées au cours de cette entrevue. C'est ainsi qu'ont successivement été évoquées

- la régionalisation du conservatoire,
- l'éventualité de l'octroi d'une subvention à l'orchestre de chambre,
- l'augmentation des subventions accordées au Conservatoire.

Selon M. le Bâtonnier, le représentant du Ministre a déclaré que compte tenu des arguments présentés, les requêtes, seront, à son avis, examinées avec bienveillance.



Par ailleurs, les rapports établis par les inspecteurs principaux, à l'occasion de leurs visites au conservatoire, sont favorables à cet établissement.

Enfin, tout en soulignant avec quelle vigueur, M. le Maire et lui-même ont plaidé la cause du conservatoire, M. le Bâtonnier Jean Lévy informe les membres de la commission qu'un rendez-vous a été obtenu avec M. Landowski, le 30 avril 1970 à 18 h 30.

-----  
Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I - CLASSE DE PERCUSSION - PROPOSITION DE PORTER A 12 LE NOMBRE D'HEURES DE COURS HEBDOMADAIRES -

M. Lannoy déclare qu'en raison, d'une part, de l'expérience concluante de cette discipline durant l'année scolaire 1969/70 et, d'autre part, de l'augmentation du nombre des élèves, il serait souhaitable de normaliser cet enseignement et, par la même occasion, de porter à 12 le nombre d'heures de cours hebdomadaires dispensées pour la discipline en cause.

Par ailleurs, dans l'éventualité de la régionalisation, il serait indispensable qu'une classe de percussion fonctionne à temps complet. Le titulaire du poste pourrait être recruté soit par mutation, soit par concours.

La commission émet un avis favorable à la proposition de M. Lannoy.

II - ORGUE - REFONTE DE LA FACADE -

M. le Directeur déclare que la façade de l'orgue s'affaïsse de plus en plus et qu'il existe un danger certain à laisser la situation telle quelle. Un commerçant lillois a, d'ailleurs, été contacté afin d'effectuer d'urgence des travaux en vue d'assurer la sécurité (maintien de plusieurs tuyaux menaçant de tomber).

M. Cau apporte quelques précisions relatives à l'orgue. C'est ainsi, qu'il rappelle qu'à l'époque, l'administration a choisi l'offre la moins coûteuse mais aussi la moins solide.

Au bout de quelques années, l'orgue a commencé à se dégrader. L'instrument étant encore sous garantie, les services du contentieux de la Ville se sont occupés de cette affaire et ont conclu à la mise en demeure de la refonte de la façade par l'entreprise adjudicataire. Or, la garantie est terminée et rien n'a été effectué.

M. Cau propose, actuellement, de faire un appel d'offres pour les travaux en question. M. le Président estime que ce procédé serait trop long.

M. Lannoy précise qu'il convient, avant tout, d'obtenir l'accord de la commission sur le projet de refonte de la façade, projet estimé à 30.000F. environ. Cette proposition doit, d'ailleurs figurer sur l'état du matériel d'équipement musical demandé pour 1970 et qui est à adresser, dans les plus brefs délais, au Ministère des affaires culturelles.

La commission se rallie, à l'unanimité, à la proposition de M. le Directeur.



III - QUESTIONS DIVERSES

a) M. Crapet rappelle que, lors de la réunion du 15/11/1969; la question de l'obtention de 16 heures de cours aux professeurs avait été examinée et transmise pour étude aux commissions des affaires culturelles et des finances. Il souhaiterait, en conséquence, connaître la suite réservée à cette demande.

M. le Bâtonnier Jean Lévy expose que ce problème a été soumis aux deux commissions compétentes mais que celles-ci n'ont pu retenir la totalité de la proposition. En effet, il s'avère que la dépense supplémentaire qui résulterait de cette décision a été évaluée à 30 millions d'anciens francs par an, ce qui obligerait la municipalité à augmenter le nombre de centimes additionnels.

M. le Directeur a transmis, à M. le Secrétaire Général, ses propositions quant aux éventuelles nominations.

Il a été proposé, par la commission des finances, dans l'immédiat, l'attribution des 16 heures de cours à un nombre restreint de professeurs.

M. Lannoy déclare, néanmoins, que tous les professeurs des disciplines principales devraient accomplir 16 heures.

M. Montuelle précise que l'association des parents d'élèves s'émeut de cet état de choses préjudiciable au bon enseignement dispensé aux élèves. C'est ainsi, que les professeurs de piano et de violon ne peuvent, actuellement, consacrer qu'un quart d'heure par élève et ceci en raison du nombre sans cesse croissant d'élèves, chaque année.

M. le Président souligne que ce problème sera solutionné dès que le conservatoire sera régionalisé. Il prend acte de la déclaration des représentants de parents d'élèves qu'il transmettra, à toutes fins utiles, à M. Landowski, Inspecteur Général de la musique.

b) M. le Directeur donne connaissance de la démission de M. Delecombe. Les membres de la commission regrettent, à l'unanimité, la décision de l'intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50'.

Le Directeur du Conservatoire,

R. Lannoy.

La Secrétaire,

J. Picard.

Vu :

l'adjoint délégué aux affaires culturelles,  
Président de la commission,

J. Lévy.